BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IV REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N ° 46 / 93 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE SECURITE SOCIALE ENTRE LE BURKINA FASO ET LA REPUBLIQUE DU MALI , SIGNEE A BAMAKO LE 14 NOVEMBRE 1992 .

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01/ ADP du 17 Juin 1992 , portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 14 Décembre 1993

et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : Le Gouvernement est autorisé à ratifier la Convention de Sécurité Sociale entre le Burkina Faso et la République du Mali signée à Bamako (Mali) le 14 Novembre 1992 .

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou le 14 Décembre 1993 .

Le Secrétaire de Séance

Batio Isaïe TRAORE/

Le Président

BURKINA FASO
Le Président de L'Assemblée des Députés du Peuple

Dr Bongnessan Arsène YE/